

LA RESPONSABILITÉ CIVILE ET LES AUTRES DISCIPLINES DU DROIT PRIVÉ

Colloque organisé par le CRDP et l'IRJI
François-Rabelais de l'université de Tours

Faculté de droit, salle du conseil

LE VENDREDI 17 MARS 2017 DE 9H À 17H



MATINÉE

Président de séance :

Patrice Jourdain

Professeur à l'Ecole de droit de la Sorbonne - université de Paris I Panthéon-Sorbonne

8 h 45 : accueil des participants

9 h 15 : allocution d'ouverture

Nathalie Albert-Moretti, doyen de la faculté de droit de Tours

9 h 30 - 9 h 45 : rapport introductif

Julie Traullé, professeur à l'université de Tours

9 h 45 - 10 h 15 : Responsabilité civile et droit de la famille

Dominique Fenouillet, professeur à l'université de Paris II - Panthéon-Assas

10 h 15 - 10 h 30 : pause

10 h 30 - 11 h : responsabilité civile et droit de l'environnement

Mustapha Mekki, professeur à l'université de Paris XIII - Sorbonne Cité

11 h - 11 h 30 : responsabilité civile et droit du travail

Vincent Roulet, maître de conférences à l'université de Tours

11 h 30 - 12 h : responsabilité civile et droit des sûretés

Vincent Mazeaud, professeur à l'université d'Auvergne

12 h - 12 h 30 : débats

APRÈS-MIDI

Président de séance :
Hubert Groutel

Professeur émérite de l'université de Bordeaux

14 h – 14 h 30 : responsabilité civile et droit de la concurrence

Suzanne Carval, Professeur à l'université de Rouen

14 h 30 – 15 h : responsabilité civile et propriété des idées

François-Xavier Testu, professeur à l'université de Tours

15 h – 15 h 20 : pause

15 h 20 – 15 h 50 : responsabilité civile et droit des procédures collectives

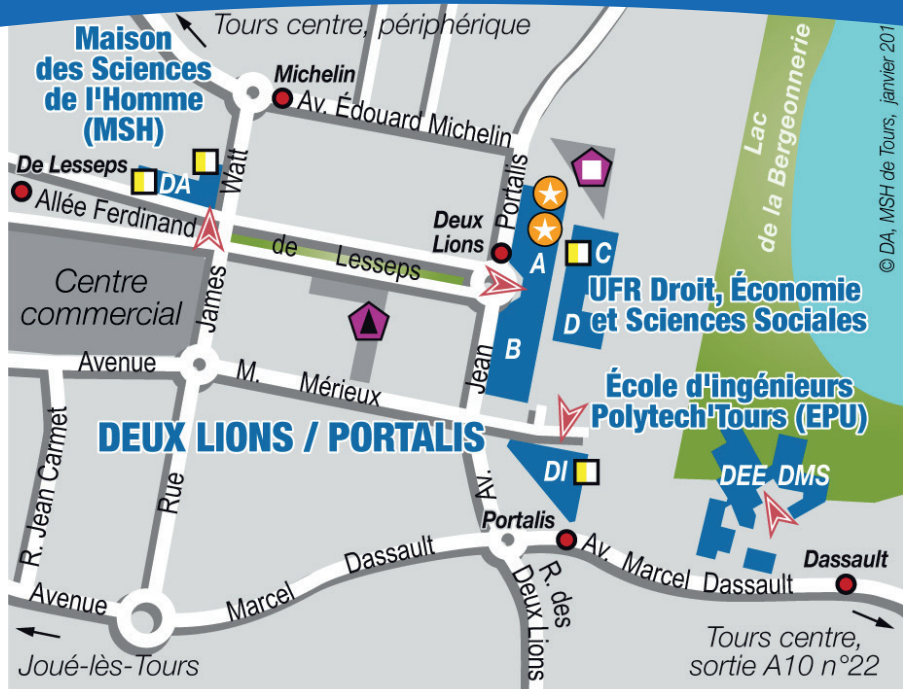
Thomas Mastrullo, maître conférences à l'école de droit de la Sorbonne – université de Paris I Panthéon-Sorbonne

15 h 50 – 16 h 20 : rapport de synthèse

Fabrice Leduc, professeur à l'université de Tours

16 h 20 – 17 h : débats

17 h : cocktail de clôture



Renseignements et inscription

Madame Véronique Picard, responsable administrative du CRDP

✉ veronique.picard@univ-tours.fr

☎ 02 47 36 11 70

Frais d'inscription :

90 euros pour les professionnels

Formation validée dans le cadre de la formation continue des professionnels du droit

Le règlement se fait par chèque à l'ordre de l'agent comptable de l'Université François Rabelais. Le courrier doit être adressé à Mme Picard, UFR de droit, 50 avenue Jean Portalis, BP 0607, 37206 TOURS CEDEX 03.

Entrée libre pour les étudiants et les universitaires dans la limite des places disponibles

Date limite d'inscription : le lundi 13 mars 2017